
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2014-241 DU 04 AVRIL 2014

portant nomination du Président et des membres du Conseil d'Administration de l'Office National du Bois (O.N.A.B.).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
Vu la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques ;
Vu la loi n° 93-009 du 02 juillet 1993 portant régime des forêts en République du Bénin ;
Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
Vu le décret n° 2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure type des ministères ;
Vu le décret n° 96-271 du 02 juillet 1996 portant modalités d'application de la loi 93-009 du 02 juillet 1993 sus visée ;
Vu le décret n° 89-398 du 07 novembre 1989 portant approbation des statuts de l'Office National du Bois ;
Vu le décret n°2000-488 du 09 octobre 2000 portant modification des statuts de l'Office National du Bois (ONAB) et autorisation de la filialisation de sa branche industrielle ;
Sur proposition du Ministre de l'Environnement, Chargé de la Gestion des Changements Climatiques, du Reboisement et de la Protection des Ressources Naturelles et Forestières ;
Le Conseil des Ministres entendu en sa séance extraordinaire du 19 mars 2014,

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Sont nommées membres du Conseil d'Administration de l'Office National du Bois (ONAB), les personnes ci-après désignées :

1. Monsieur **Imorou OURO-DJERI**, représentant du Ministre de l'Environnement, Chargé de la Gestion des Changements Climatiques, du Reboisement et de la Protection des Ressources Naturelles et Forestières ;
2. Monsieur **Sakariyou MAHMAN**, représentant du Ministre de l'Energie, des Recherches Pétrolières et Minières, de l'Eau et du Développement des Energies Renouvelables ;

3. Monsieur **Ignace ALLAGNON**, représentant du Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective ;
4. Monsieur **Thomas AZANDOSSESSI**, représentant du Ministre de l'Economie et des Finances ;
5. Monsieur **Théophile KAKPO**, personnalité compétente dans le domaine forestier ;
6. Monsieur **Patrice ALAKPATO**, représentant des usagers du bois ;
7. Monsieur **Raoul SINTONDJI**, représentant du personnel de l'ONAB.

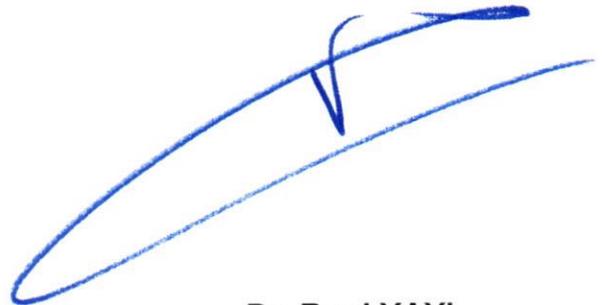
Article 2 : Monsieur **Imorou OURO-DJERI**, Secrétaire Général par intérim du Ministère de l'Environnement, Chargé de la Gestion des Changements Climatiques, du Reboisement et de la Protection des Ressources Naturelles et Forestières, est nommé Président du Conseil d'Administration de l'Office National du Bois (ONAB).

Article 3 : Les intéressés devront prendre toutes les dispositions diligentes pour faire la déclaration de leur patrimoine respectif dans les quinze (15) jours calendaires au plus tard à compter de la prise et de la fin de leurs fonctions conformément à la loi.

Article 4 : Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 04 avril 2014

Par le Président de la République,
 Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie
 et des Finances,

Le Ministre de l'Environnement, Chargé de
 la Gestion des Changements Climatiques,
 du Reboisement et de la Protection des
 Ressources Naturelles et Forestières,



Jonas GBIAN



Raphaël EDOU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MECGCCRPNF 2 MEF 2 AUTRES MINISTERES 25
 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-
 ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSES 07 JORB 1.

